



CONSEIL MUNICIPAL du 28 janvier 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents-
représentés : 11

Votants : 11

Le vingt huit janvier de l'an deux mil vingt à dix neuf heures, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Antoine GABRIELE, Maire de Locronan.

Etaient présents : Antoine GABRIELE, Maire, Jacqueline LE GAC, adjointe au Maire Eliane BRELIVET, Adjointe au Maire, Thierry CAUBET, Adjoint au Maire, Béatrice FERZOU, Véronique LEFEVRE, , Rémy LE PAGE, David SALM.

Procurations : Monsieur Jean-François LEGAULT a donné procuration à Monsieur Antoine GABRIELE, Monsieur Guillaume DAGORN a donné procuration à Madame Eliane BRELIVET, Monsieur Ludovic KERLOCH a donné procuration à Monsieur David SALM

Date de
convocation :
14/01/2020

Absent excusé : Monsieur Venec LE MENER

Absent : Monsieur Stéphane Le DOARE

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline Le GAC

Le quorum étant atteint le conseil peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de séance du 27 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres du conseil

Ordre du jour :

- SDEF : autorisation de signatures de deux conventions (rue de la montagne –lanterne 25 et chemin de kervellic –lanterne 44)
- Dénomination du Musée communal
- Redadeg 2020 : projet de passage le 18 mai 2020 vers 10h50-contribution
- Modification de l'itinéraire du GR 38 sur la commune : autorisation de balisage
- Urbanisme : Autorisation pour déposer un dossier pour le compte de la commune
- Avenant marché
- Affaires diverses :
 - demandes de stages-
 - demande de subventions : association cœur de breizh et
association les écureuils sportifs de Plogonnec
 - convention pour l'estimation des tableaux au Musée
 - informations – atelier de kerguenole et tresseol

1-SDEF : AUTORISATION DE SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS

Monsieur Le Maire a informé les élus de deux projets de conventions avec le SDEF.

L'un concerne la rénovation du point lumineux N) 25 rue de la Montagne d'un montant TTC de 1020.00 € pour lequel une participation communale de 550 € est demandée.

L'autre concerne la rénovation du point lumineux N)44 –chemin de kervellic d'un montant TTC de 1200.00 € pour lequel une participation communale de 700 € est demandée.

Le conseil municipal,
Après avoir délibéré,
AUTORISE à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer les deux conventions

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Signatures de 2 Conventions avec le SDEF	11	0	0

2-DÉNOMINATION DU MUSÉE COMMUNAL

Monsieur Le Maire propose aux élus de dénommer le Musée communal. Comme Charles DANIELOU en fut l'instigateur en 1934 et qu'il était grand amateur d'arts, il suggère de lui rendre hommage en dénommant le Musée : Musée Charles DANIELOU

Le conseil municipal,
Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur Le Maire à dénommer le musée communal : Musée Charles DANIELOU
Pour information, il est proposé d'organiser l'inauguration le 22 février 2020 à 11 heures

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Proposition de dénomination du Musée	11	0	0

3-REDADEG 2020

Monsieur Le Maire a transmis aux élus le courrier Relatif à cette manifestation : il s'agit d'une course de relais de jour comme de nuit programmée du 15 au 23 mai 2020 en faveur de la langue bretonne. L'enjeu est de récolter des fonds pour la promotion et la sauvegarde du Breton.

Pour accompagner la démarche, il est proposé aux élus l'achat d'un kilomètre de course au sein de Locronan pour une somme de 250 €.

Pour informations le passage à LOCRONAN est prévu le 18 mai vers 11 heures.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur Le Maire à formaliser un accord avec le comité d'organisation de la REDADEG et à acheter un kilomètre au prix de 250 €

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Participation pour la REDADEG	11	0	0

4- MODIFICATION DE L'ITINERAIRE DU GR 38 sur la commune : autorisation de balisage

Le Comité départemental de randonnée nous a proposé un nouvel itinéraire du GR 38 (officiellement homologué par la Fédération Française de randonnée pédestre) tel qu'il vous a été présenté.

Le nouvel itinéraire passe par des voies communales et des chemins ruraux communaux.

Il nous est demandé l'autorisation d'en assurer le nouveau balisage dont l'entretien est assuré par le comité FF Randonnée.

Si la commune devait modifier ou suspendre un accès, elle s'engage à aviser le comité avec un préavis de 3 mois pour qu'un autre itinéraire soit installé afin que le cheminement du GR 38 soit assuré.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

DIT qu'au préalable des travaux d'aménagement pour le passage entre le parking et la venelle du prieuré seront à faire dans un souci de sécurité

AUTORISE à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer l'autorisation de balisage aux conditions évoquées,

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Avis balisage	11	0	0

5- AUTORISATION POUR DEPOSER UN DOCUMENT D'URBANISME POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire vous a adressé le projet d'extension de l'ancien abattoir (sur les sections cadastrales AB 33 et 34 à Kerjacob) pour y entreposer des biens communaux ou autres.

Le projet d'extension accolé au bâtiment existant serait de 28 m2.

Devis en cours



Le conseil municipal,
 Après avoir délibéré,
 Dit que l'opportunité de la pose d'une clôture de l'abri, par mesure de sécurité sera faite également
AUTORISE ainsi Monsieur Le Maire à déposer une déclaration préalable pour le compte de la commune

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable	11	0	0

6-AVENANT MARCHE-EN COURS-NON TRAITE

7-AFFAIRES DIVERSES- DEMANDES DE STAGES

7-1-Demandes de stages

Monsieur Le Maire informe les élus qu'il a été saisi de deux demandes de stages BAFA au sein de l'AISH. L'une concerne Madame GAUFFRETEAU pour la période du 17 au 28 février 2020 puis du 14 au 24 avril 2020.

L'autre concerne Madame BOSQUELLE pour la période du 06 juillet au 31 juillet 2020.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer les conventions de stage qui s'y rapportent.

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Signature de 2 conventions de stage	11	0	0

7-2-Demandes de subventions pour deux associations (cœur de breizh et écureuils sportifs de Plogonnect) en contrepartie de la présence de bénévoles pendant le marché de Noël et les « Illuminations ».

Il s'agit des associations suivantes :

-Association cœur de breizh

-Ecureuils sportifs de PLOGONNEC

Il est proposé de leur attribuer le même montant qu'en 2019 à savoir :

1000 € pour l'association cœur de breizh

900 € pour les écureuils sportifs de PLOGONNEC

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de verser les sommes ci-dessus aux deux associations sus nommées

VOTE DU CONSEIL

	Pour	Contre	Abstention
Vote des subventions ci dessus	11	0	0

7-3-Projet de convention pour une prestation concernant la valeur d'assurance des œuvres conservées au Musée.

Monsieur le Maire informe que cette démarche est motivée par une demande de notre compagnie d'Assurances.

Il vous a soumis la convention pour informations et propose que vous l'autorisiez à la signer avec la société « Arvor enchères SARL » représentée par Madame GALLUDEC, gérante.

Le devis, qui repose sur un pourcentage d'une valeur d'assurance, sur le temps passé sur place avec le commissaire priseur et deux collaborateurs, sur le temps de recherche et du chiffrage des œuvres, sur les frais de déplacement et restauration, s'élève pour ce faire à 7 188.86 € TTC

Le conseil municipal,
Après avoir délibéré,
AUTORISE à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer la convention aux conditions pré-citées.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Autorisation de signature de la Convention avec la société Arvor enchères SARL	11	0	0

7-4-Fonds de concours auprès de QBO.-Ajourné

7-5-Résiliation de la convention d'occupation du Hangar de TRESSEOL

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité à mettre un terme à l'occupation du hangar en respectant les conditions prévues lors de la mise à disposition avec Monsieur Keroullas Alain

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Fin de l'occupation du hangar de TRESSEOL	11	0	0

Informations diverses :- atelier de Kerguénoles : fin de location actée au 31 décembre 2019

- semi marathon le 08 mars 2020 : circulation et stationnement réglementés

- naissances et décès depuis 2016 : plantations de 27 chênes et de 41 hêtres près du terrain de football et à côté du Manoir de Kerguénoles.